

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7

Date de convocation : le 26/03/2025

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme PIROT Josiane ;

Pouvoir de Mme PIROT Josiane à Mme YAHIAOUI Aïcha,
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

- question n°1/3 -

Objet : Vote du Compte de Gestion 2024 – CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des Recettes relatives à l'exercice 2024 du CCAS a été réalisée par le receveur en poste de la trésorerie de Clermont-l'Hérault, et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du CCAS pour l'année 2024 pour ce qui concerne les réalisations ;

Etant précisé que le Receveur a transmis au CCAS son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation ;

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont identiques ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte : le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2024 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes et identiques à celles du compte administratif du CCAS pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,
Mme Sophie GUIZARD



Transmission au Représentant de l'Etat

Publication le 14/04/2025

Notification le



DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

St Paul et Valmalle, le 14/04/2025

Le Président du CCAS de St Paul et Valmalle

Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

Le Président,
Jean-Pierre BERTOLINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7
Date de convocation : le 26/03/2025

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme PIROT Josiane ;
Pouvoir de Mme PIROT Josiane à Mme YAHIAOUI Aïcha,
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

- question n°2/3 -

Objet : Vote du Compte Administratif 2024 du C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'exposé du Président ;
Considérant que M. le Président du CCAS ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif, et quitte la salle au moment du vote ;
Considérant qu'après avoir quitté la salle, l'Assemblée a décidé de donner la présidence de séance à Mme YAHIAOUI Aïcha, conseillère municipale déléguée à l'aide sociale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Compte Administratif 2024 du C.C.A.S. ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance
Mme Sophie GUIZARD

La Conseillère municipale déléguée,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2025
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 14/04/2025
Le Président du CCAS de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7

Date de convocation : le 26/03/2025

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme PIROT Josiane ;

Pouvoir de Mme PIROT Josiane à Mme YAHIAOUI Aïcha,
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

- question n°3/3-

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 du C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Budget Primitif 2025 du C.C.A.S. ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,
Mme Sophie GUIZARD

Le Président,
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 14/04/2025
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 14/04/2025
Le Président du CCAS de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

Affiché le 15/4/25

LISTE DES DELIBERATIONS

Du Conseil d'administration du CCAS du 9/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7
Date de convocation : le 26/03/2025

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme PIROT Josiane ;
Pouvoir de Mme PIROT Josiane à Mme YAHIAOUI Aïcha,
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Vote du Compte de Gestion 2024.
Approuvé à l'unanimité.

2/ Vote du Compte Administratif 2024.
Approuvé à l'unanimité.

3/ Vote du Budget Primitif 2025.
Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Mme Sophie GUIZARD



Le Président,
Jean-Pierre BERTOLINI



The official seal of the Mairie de St-Paul-et-Valmalle is circular, featuring a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE ST-PAUL-ET-VALMALLE' and '34 (Hérault)' at the bottom.